



Maison du tourisme

Décision n° 2022-223

Objet : Modification du tarif de l'ouvrage « Histoire des rues de Sceaux »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 le chargeant de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Vu la décision n° 2021-252 du 8 décembre 2021 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022 modifiée par la décision n° 2022-17 du 18 janvier 2022,

DECIDE de modifier comme suit le tarif de vente de l'ouvrage « Histoire des rues de Sceaux » édité par Les Amis de Sceaux :

Histoire des rues de Sceaux	30,00 €
-----------------------------	---------

Fait à Sceaux, le 22 septembre 2022



Philippe LAURENT